

**PROCONTROL**Organisme de Contrôle Agrée par l'Etat
Installations Electriques

Sieges Social & d'exploitation:

Rue du Fond des Fourches 41
B-4041 VOTTEM
TVA : BE 0507 735 513Tel : 04/227.15.77
Fax : 04/227.47.24
E-mail : secretariat@pro-control.be

Affaire : E11/0092/20190916/01

Date de visite : 16/09/2019

Date du rapport : 16/09/2019

RAPPORT ☒ D'EXAMEN DE CONFORMITE/ ☐ DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE
ET TRES BASSE TENSION

Lieu de visite	Responsable des travaux	Propriétaire/Gestionnaire
Nom, Prénom : OLPAPIRO	Nom, Prénom : -aucun-	Nom, Prénom : OLPAPIRO M.
Rue : Chemin du Calvaire 328	Carte ID :	Rue : Chemin du Calvaire 328
B-4960 MALMEDY	Tva :	B-MALMEDY 4960

1. Conclusion :

- ☒ L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 16-09-2044 délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- ☐ L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : --/--/-- ☐ Par le même organisme de contrôle.
- ☐ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés à la demande.

2. Type de controle

Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02-☒ 01 ☐ 02

☒ Art:270 ☐ Temporaire	☒ Mise en usage ☐ Modification ☐ Extension	☒ Art:86	☒ Unité d'habitation
☐ Art:271	☐ Périodique ☐ Contrôle	☐ Art:87	☐ Unité de travail domestique
☐ Art:276 Renforcement		☐ Art:271b	☐ Partie commune
☐ Art:276b Transfert de propriété		☐ Art:278	☐ Installation photovoltaïque

3. Données générales de l'installation

Données distributeur => Nom du GRD : ORES

☒ EAN : Non Communiqué☒ Compteur non placé

Protection de branchement : 40

☒ A/MAX. à placer.

Colonne d'alimentation type : NON VISIBLE Section : non visible mm2

Données installation :

Tension nominale : 400V+N - Courant nominal max : 40 A - Type de prise de terre : ☐ boucle ☒ piquets ☐ non-visible

Cable d'alimentation tableau principal => type : EXVB - section : 4x10 mm2 - Nombre de tableau électrique : 1 - Nombre de circuits électrique : 12

Description installation : voir annexe de 1 a 4 - pas d'ancien rapport

☒ Disp.de Sect. Gén : 40 A / 300 mA -

4. Mesures - Tests - Contrôles visuels - Scelle :

☒ Contact dir. ☒ Contact Indir. ☒ Montage - ☒ Appareils - ☒ Matériels - ☒ I > section - ☒ Schémas - ☐ Contrôle boucle de défautRésistance de dispersion de la prise de terre : 10,5 Ω / Isolement général : 0,61 M Ω ☒ Continuité de terre - ☐ Test de dispositif diff.Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé - ☒ a été plombé - ☐ n'a pas été plombé - ☐ n'est pas plombable - ☐ absence de différentiel

5. Infractions :

Infractions:Néant	Remarques:Néant
-------------------	-----------------

Inspecteur (Nom et Signature)

Pour Pro Control ASBL

Mr Franck PORCEL

Le demandeur (Signature)

Visa du GRD

Ce rapport comporte 4 annexe(s)

DTT/R/E02-01/E02-02

VERSION A-REV 04 - Date d'application 30/03/2019

En vertu du Code du Bien Etre au Travail Livre III Titre II du 28/04/2017, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de Pro Control.

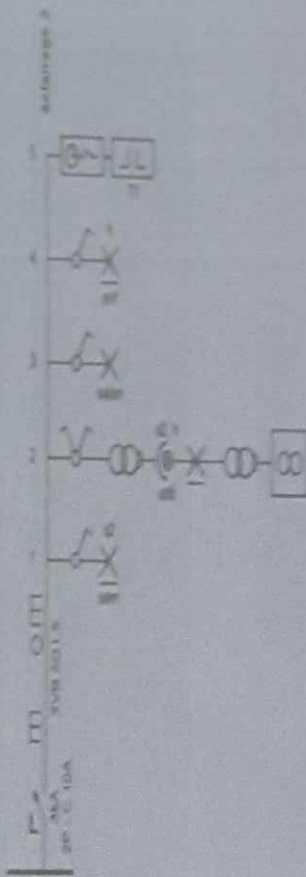
Krachtens van welzijn op het werk Boek III Titel II van 28/04/2017 van de Codex, moet dit document ter kennis worden gebracht van het comité van Veiligheid/Gezondheid en Verfraaiing der werkplaatsen, tijdens de eerstvolgende vergadering.

De reproductie van dit verslag wordt enkel in zijn geheel en met de schriftelijke goedkeuring van Pro Control toegestaan

Version logiciel : 0.3.4 N° Appareil de mesure : 10



Codes erreurs		Code infractions		Non 31/03/2019	
2000	Accessibilité du matériel électrique	ART 15	Le tableau doit être remplacé car il n'a plus de porte	2504	Le tableau doit être remplacé car il n'a plus de porte
2100	Le matériel doit être accessible	ART 15	Le coffret doit être muni de caches pour éviter les contacts avec les parties électriques du coffret IPXX-B	2505	Le coffret doit être muni de caches pour éviter les contacts avec les parties électriques du coffret IPXX-B
2200	Isolément des canalisations et du matériel	ART 20	Il faut protéger les parties actives sous tension par une enveloppe ou de l'isolant	2507	Il faut protéger les parties actives sous tension par une enveloppe ou de l'isolant
2300	La résistance d'isolement doit être supérieure ou égale à 0,5 Mohm	ART 20	Il faut prévoir un dispositif de coupure de toutes les phases et la neutre éventuellement	2508	Il faut prévoir un dispositif de coupure de toutes les phases et la neutre éventuellement
2400	La prise de terre doit être reliée au sectionneur de terre celui-ci sera relié aux équipements et aux conducteurs de protection	ART 28	Il doit être égal ou supérieur à 25 A	2509	Il doit être égal ou supérieur à 25 A
2500	Réalisation de la prise de terre conducteurs de protection BT et conducteurs de terre en basse tension	ART 69-71	Les appareils de coupure et les dispositifs de protection sont repérés de manière claire et visible	2510	Les appareils de coupure et les dispositifs de protection sont repérés de manière claire et visible
2600	Absence de prise de terre d'un conducteur de terre à fond de bouille	ART 86-1	Le repérage ne correspond pas aux plans	2511	Le repérage ne correspond pas aux plans
2700	La valeur de la résistance de dispersion doit être inférieure à 30 Ohms. Si la valeur est supérieure à 30 Ohms et inférieure à 100 Ohms, il faut compléter par des dispositifs de protection à haute sensibilité (Voir ART 86.07	ART 86-1 & ART 86.07	Le matériel doit être installé conformément aux règles de l'art	2512	Le matériel doit être installé conformément aux règles de l'art
2800	Le conducteur de terre doit être au minimum de 16 mm² de couleur Jaune/Vert	ART 71-189	La coupure du neutre doit se faire en même temps que les phases	2513	La coupure du neutre doit se faire en même temps que les phases
2900	Marque un dispositif de sectionnement de la terre pour mesure de la résistance de dispersion	ART 28 (7)	Les circuits doivent être conçus pour qu'ils ne puissent être alimentés involontairement par un autre circuit	2514	Les circuits doivent être conçus pour qu'ils ne puissent être alimentés involontairement par un autre circuit
3000	Le conducteur de protection en basse tension S Conducteur < 16 mm² (SP = S) / SI 16 mm²-S <= 35 mm² SP = 16 mm² / S > 35 mm² (SP = S < 0,5)	ART 70.02	Les protections doivent être équipées d'éléments de calibrage	2515	Les protections doivent être équipées d'éléments de calibrage
3100	Liaisons Equipotentialités		Il faut remettre les protections par fusibles dans leur état d'origine (retrait shunt)	2516	Il faut remettre les protections par fusibles dans leur état d'origine (retrait shunt)
3200	Réalisation non conforme des équipements principales minimum de 6 mm² pour canalisation d'eau /gaz chauffage/dimaislation (construction métallique...)	ART 72-1	Il faut remettre les protections du type disjoncteur dans leur état d'origine (retrait shunt)	2517	Il faut remettre les protections du type disjoncteur dans leur état d'origine (retrait shunt)
3300	Absence ou réalisation non conforme des équipotentialités secondaires	ART 73-1	Il faut revoir les dispositifs de protection des canalisations et des récepteurs installés en aval	2518	Il faut revoir les dispositifs de protection des canalisations et des récepteurs installés en aval
3400	Mettre les équipotentialités dans la salle de bain - 6 mm² eau douche baignoire	ART 68	Les canalisations de section de 1 mm² doivent être protégées par des fusibles de courant nominal de 6 A ou des disjoncteurs de courant nominal de 10 A.	2519	Les canalisations de section de 1 mm² doivent être protégées par des fusibles de courant nominal de 6 A ou des disjoncteurs de courant nominal de 10 A.
3500	Cette liaison doit être de 2,5 mm² avec protection et de 4 mm² sans protection	ART 73-02	Il faut relater et remplacer les canalisations de section inférieure à 1 mm²	2520	Il faut relater et remplacer les canalisations de section inférieure à 1 mm²
3600	Mettre la continuité n'est pas assurée	ART 72/73	Les circuits comportant des prises sont d'une section minimale de 2,5 mm² et les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (ancrage des câbles)	2521	Les circuits comportant des prises sont d'une section minimale de 2,5 mm² et les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (ancrage des câbles)
3700	Les couleurs des conducteurs de protection doivent être de couleur Jaune/Vert	ART 199	Les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (ancrage des câbles)	2522	Les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (ancrage des câbles)
3800	Protection contact indirect par Différentiel		Les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (ancrage des câbles)	2523	Les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (ancrage des câbles)
3900	Marque dispositif différentiel 300 mA placé à l'origine du tableau ayant un courant de minimum 40A, mais dimensionné pour le courant max d'arrivée et de 300 mA courant de fuite	ART 86/07	Les circuits de commande doivent être d'une section minimale de 0,5 mm²	2524	Les circuits de commande doivent être d'une section minimale de 0,5 mm²
4000	Le différentiel doit avoir une intensité nominale minimum 40A et doit être adapté à l'intensité du compneur . le différentiels de 40A, doit avoir le marquage 22,5kA's	ART 85/02	Le recouvrement de la cuisine électrique . La buanderie et lessiveuse , prévoir des canalisations de 6 mm² en monophasé et de 4 mm² en triphasé . Dérogation 2,5 mm² minimum dans un tubage de 1 pouce 25,4 mm de diamètre ou soit une pose dans un tubage + tubage parallèle à la canalisation de même section ou un câble apparent de section 2,5 mm²	2525	Le recouvrement de la cuisine électrique . La buanderie et lessiveuse , prévoir des canalisations de 6 mm² en monophasé et de 4 mm² en triphasé . Dérogation 2,5 mm² minimum dans un tubage de 1 pouce 25,4 mm de diamètre ou soit une pose dans un tubage + tubage parallèle à la canalisation de même section ou un câble apparent de section 2,5 mm²
4100	Il faut prévoir un dispositif de protection de haute sensibilité 30 mA pour la salle de bain/salle de douche et lessiveuse/séjour et la lave-vaisselle	ART 86/08	Les tensions nominales sont affichées de manière apparente et en des endroits judicieux choisis.	2526	Les tensions nominales sont affichées de manière apparente et en des endroits judicieux choisis.
4200	Les différentiels doivent fonctionner après avoir actionné le bouton Test.(30 ma / 300ma)		Le pictogramme danger électrique doit être apposé sur le tableau de façon durable .	2527	Le pictogramme danger électrique doit être apposé sur le tableau de façon durable .
4300	Les borniers d'entrée et de sortie sont munis d'un dispositif de protection pour l'insensibilité par plombage	ART 86-08 et ART 270	Il faut prévoir un différentiel d'un plus grande sensibilité si la résistance de terre est supérieure à 30 ohms . Il faut un différentiel de 30 mA pour les circuits d'éclairages, un différentiel pour des circuits ayant maximum 16 socles de prise + un différentiel de 100mA pour la cuisine/ réfrigérateur, lave-vaisselle.	2528	Il faut prévoir un différentiel d'un plus grande sensibilité si la résistance de terre est supérieure à 30 ohms . Il faut un différentiel de 30 mA pour les circuits d'éclairages, un différentiel pour des circuits ayant maximum 16 socles de prise + un différentiel de 100mA pour la cuisine/ réfrigérateur, lave-vaisselle.
4400			Seule les coupes circuit à fusibles ou petits disjoncteurs à broche de type D sont admis	2529	Seule les coupes circuit à fusibles ou petits disjoncteurs à broche de type D sont admis
4500			Le courant de court circuit minimum est de 3000 A et la classe de limitation d'énergie est 3.	2530	Le courant de court circuit minimum est de 3000 A et la classe de limitation d'énergie est 3.
4600			La section des portages doit correspondre au courant admissible dans la canalisation (z canalisation)	2531	La section des portages doit correspondre au courant admissible dans la canalisation (z canalisation)
4700			Les raccords lustrés ne sont pas utilisables pour les connexions (Prolongation de canalisation)	2532	Les raccords lustrés ne sont pas utilisables pour les connexions (Prolongation de canalisation)
4800			Les liaisons en fils souples dans le tableau électrique (Différentiel, disjoncteurs) ne sont pas réalisés avec des embouts à leurs extrémités	2533	Les liaisons en fils souples dans le tableau électrique (Différentiel, disjoncteurs) ne sont pas réalisés avec des embouts à leurs extrémités
4900			Conducteur de protection	2534	Conducteur de protection
5000	Il faut les schémas unifilaires de l'installation électrique	ART 16 et 269	Le conducteur de protection emprunte les mêmes canalisations que les conducteurs actifs et pour autant qu'il soit isolé comme les autres conducteurs. A l'exception des conducteurs allant aux interrupteurs.	2535	Le conducteur de protection emprunte les mêmes canalisations que les conducteurs actifs et pour autant qu'il soit isolé comme les autres conducteurs. A l'exception des conducteurs allant aux interrupteurs.
5100	Il faut les schémas de position des éléments de l'installation électrique	ART 269	Il faut des conducteurs de protections PE d'une section minimale de 2,5 mm² isolé JUV ou de 4 mm² sans isolation	2536	Il faut des conducteurs de protections PE d'une section minimale de 2,5 mm² isolé JUV ou de 4 mm² sans isolation
5200	Les schémas unifilaires doivent correspondre à la réalité	ART 16 et 269	Aucun appareil de coupure tel que coupe-circuit à fusibles , interrupteur ou sectionneur n'est installé dans les circuits des conducteurs de protections.	2537	Aucun appareil de coupure tel que coupe-circuit à fusibles , interrupteur ou sectionneur n'est installé dans les circuits des conducteurs de protections.
5300	Les schémas de positions des éléments doivent correspondre à la réalité	ART 269	Les prises de courant comportent un contact de terre qui doit être relié au conducteur de protection	2538	Les prises de courant comportent un contact de terre qui doit être relié au conducteur de protection
5400	Les Schémas doivent être signés par le propriétaire et l'installateur	ART 269	Le conducteur de protection est relié à la masse des appareils de classe I.	2539	Le conducteur de protection est relié à la masse des appareils de classe I.
5500	Tableau Electrique		Le VTL-MH3-VH-HH ne peut être utilisé comme canalisation .	2540	Le VTL-MH3-VH-HH ne peut être utilisé comme canalisation .
5600	Le tableau doit être placé à environ 1,5 m au-dessus du sol et doit être d'accès aisé pour le matériel.	ART 248-03	Code de couleur et Canalisations	2541	Code de couleur et Canalisations
5700	Les circuits de tarifs différents doivent être placés dans des coffrets distincts	ART 248-01	Nous demandons le retrait des conducteurs inutilisés ou leurs isolations	2542	Nous demandons le retrait des conducteurs inutilisés ou leurs isolations
5800	Le tableau n'est pas de classe II ou I le paroi du tableau arrière est inamovible	ART 248-01	Nous demandons le retrait des conducteurs inutilisés ou leurs isolations	2543	Nous demandons le retrait des conducteurs inutilisés ou leurs isolations
5900	Le tableau doit être placé sur une surface sèche et incombustible	ART 248-01		2544	

Organisme agréé vérifié	Adresse de l'installation électrique Dijon Rue de la Vallée Tournant de l'Alouette 22 4800 Nantua 21 275 001 201	Installateur Dijon Coudray 17 Route 420 4800 Nantua 21 275 001 201	Organisme de contrôles agréé PRC CONTROL Rue du Village des Fourches 41 04100 VILLECOMTE 04/23/21577
Schéma dessiné par : RABRIC G- apt - T14 BT 200 004 200			
			
Signature Propriétaire OLPAPIRO M.			
Signature Electricien "aucun"			

Organisme agréé Vincelle	Adresse de l'installation électrique Olapiro Rue du calvaire (Terrasse de Malmedy) 328 4960 Malmedy BE 0579 661 380	Installateur Olapiro Coup'Voie 67 Boite 005 9500 Renaix BE 0579 661 380	Signature Propriétaire OLAPIRO Date: 16/09/2019 x 400 mm x 50 mm
Schéma dessiné par: MARNIC G+ sprl - TVA BE 0842 564 269			

STUDIO

Signature Électricien
-aucun-

Signature Propriétaire
OLAPIRO
Date: 16/09/2019
x 400 mm x 50 mm

Organisme de contrôles agréé
PRO CONTROL
Rue du fond des Fourches 41
4440 GELDEREN
04/227 15177

- A tables
- B pt droit
- C pt gauche
- D four
- E hotte + frigo + prise terrasse
- F sam + salon
- G sdb
- H radiateur sdb
- I poêle électrique
- J chauffe eau
- K éclairage 1
- L éclairage 2

Signature Eléctricien
-Jocun-



Signature Propriétaire
OLPAPIRO M.



Organisme agréé
Vinçotte

Adresse de l'installation électrique
Olapiro
Rue du calvaire (Terrasse de Malmédij) 32a
4160 Malmédij
BE 0679 661 380

Installateur
Olapiro
Coud'Née 87 Balle 100
9500 Renaix
BE 0679 661 380

p. 6/4
Liste des circuits

Date : 15/09/19

Organisme de contrôles agréé
PFO CONTRO
Rue du fond des Fourches, 4
4011 VOTTEW
04-22271577



Schéma dessiné par: MARHC G+ spri - TVA BE 0842 584 269